

LES PERTES DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question très simple? Combien la société des paris sportifs a-t-elle perdu jusqu'à maintenant?

[Français]

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, si on veut évaluer une opération budgétaire, si on veut évaluer l'opération d'une entreprise basée sur le premier trimestre, sur le second trimestre et sur une année . . . Il est sûr et certain que l'on va se comporter comme un gouvernement responsable et on déposera le rapport annuel en temps opportun; vous aurez alors tous ces chiffres, et vous pourrez les mettre en question.

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SOIT AUTORISÉ À VÉRIFIER LES LIVRES DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Elle fait suite à celles de mes collègues. C'est une affaire très sérieuse. Il existe des preuves probantes sur les pertes de la Société des paris sportifs. Si le ministre juge que la Chambre des communes ou un de ses comités revêt un caractère trop politique pour consulter les livres des paris sportifs, acceptera-t-il de donner au vérificateur général la permission et le pouvoir de faire immédiatement vérifier à fond les activités de la Société des paris sportifs et de faire un rapport à la Chambre des communes? Se comportera-t-il de façon honorable, et prouvera-t-il qu'il n'a rien à cacher?

[Français]

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, la question de mon honorable collègue d'en face est basée strictement sur des affirmations gratuites. Ce sont des affirmations, des oui-dire; et s'il avait le moindre de preuve de malveillance ou des choses comme cela, nous serions prêts nous-mêmes à les vérifier.

[Traduction]

ON DEMANDE UNE VÉRIFICATION INDÉPENDANTE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, cet après-midi, nous avons donné au ministre au moins quinze fois l'occasion de dire que la Société des paris sportifs ne perd pas une grosse somme d'argent. S'il nous dit qu'elle gagne de l'argent ou qu'elle rentre dans ses frais, c'est une chose. Il ne s'agit pas de faire intervenir l'Unité des enquêtes spéciales; le ministre comprend certainement ce que je veux dire. Aura-t-il l'obligeance d'autoriser le vérificateur général à faire une vérification indépendante et à faire un rapport à la Chambre des communes? C'est seulement alors que les Canadiens se sentiront rassurés, parce que le ministre a été évasif et qu'il a essayé d'esquiver les questions très directes que nous lui avons posées.

[Français]

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, la population va comprendre une chose! De la façon dont les provinces agissent et qui est tellement «vicieuse» . . . il est difficile dans un domaine où il y a

Questions orales

tellement de concurrence, et où déjà les provinces ont presque doublé leur mise de fonds en marketing, et ce pour faire perdre des revenus à ceux qui ont accepté de vendre des billets pour nous, vous comprendrez que la population va être beaucoup plus intelligente que les conservateurs, et elle va comprendre que nous ne pouvons pas lancer des chiffres comme cela, en public, pour donner des munitions à des concurrents qui veulent faire mourir les paris sportifs. C'est la vraie raison, parce que nous y croyons, nous croyons au sport amateur, nous croyons qu'il faut venir en aide aux Jeux olympiques de Calgary.

Monsieur le Président, c'est pour cette raison que la population va croire très clairement que dans un domaine concurrentiel comme celui-là, où les provinces, par leurs loteries, dépensent des millions et des millions de dollars pour contrecarrer les paris sportifs, pour contrecarrer les efforts du gouvernement fédéral pour venir en aide au sport amateur au Canada . . . la population, dis-je, portera un jugement en temps et lieu sur les gens de l'Opposition qui ne veulent pas que l'on vienne en aide aux gens de Calgary, aux gens du sport amateur, à la recherche médicale et, monsieur le Président, aux arts et à la culture.

Cela, la population va le comprendre, et si vous ne le comprenez pas, vous avez des choses à faire.

* * *

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

ON DEMANDE L'ADOPTION DE LA MESURE MODIFICATIVE AVANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. A propos de l'adoption du projet de loi C-34 qui revêt beaucoup d'importance pour la santé, la sécurité et la vie des travailleurs canadiens, le ministre aurait déclaré que:

Si nous l'adoptons, le mérite nous en reviendra. Si nous ne l'adoptons pas à cause de l'opposition des conservateurs, nous reprocherons haut et fort à ces derniers d'avoir rejeté ces changements en faveur des travailleurs.

Le ministre a montré là que la stratégie électorale compte davantage pour lui que la vie des travailleurs. C'est totalement inacceptable. Le ministre va-t-il prendre plus au sérieux la mesure qu'il a proposée et donner son accord à un ordre de la Chambre assurant son adoption avant l'ajournement d'été?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Il est évident, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'un point de débat et d'une interprétation qui, selon le côté de la Chambre où l'on se trouve, peut varier. Il est certain que les objectifs du gouvernement sont de passer ce projet de loi et j'espère que la semaine prochaine, lorsque le comité parlementaire siégera, nous aurons la collaboration de tous les députés de ce comité, aussi bien du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, et que nous pourrons passer ce projet de loi avant la fin de juin.

Une voix: Très bien.